

## Cette page a été archivée et n'est plus mise à jour.

L'information archivée est fournie à des fins de référence et de recherche. Veuillez visiter la page [Fiches d'information Réponses SST](#) pour obtenir l'information la plus récente sur divers sujets liés à la santé et à la sécurité au travail.

## Législation

# SIMDUT 1988 - Éducation et formation

### Sur cette page

[Qu'entend-on par éducation et formation sur le SIMDUT?](#)

[L'éducation et la formation sur le SIMDUT sont-elles nécessaires?](#)

[Quel est l'objectif visé par un programme de formation sur le SIMDUT?](#)

[Sur quoi porte généralement un programme de formation sur le SIMDUT?](#)

[Les personnes qui travaillent dans un même établissement reçoivent-elles toutes la même formation?](#)

[Quels sont les critères permettant d'évaluer si un programme est satisfaisant?](#)

---

## Qu'entend-on par éducation et formation sur le SIMDUT?

L'éducation et la formation en vertu du SIMDUT (Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) peuvent être conçues comme deux parties distinctes : L'éducation fait référence à la communication aux travailleurs de renseignements généraux sur des sujets comme le fonctionnement du SIMDUT ou les dangers liés aux produits contrôlés. La formation fait référence à l'enseignement aux travailleurs de méthodes de travail et de procédures d'urgence propres à un lieu de travail particulier. L'éducation et la formation constituent une part importante des mesures prises pour assurer la compréhension des dangers potentiels sur les lieux de travail.

---

## L'éducation et la formation sur le SIMDUT sont-elles nécessaires?

Oui. Toutes les autorités législatives canadiennes exigent que les employeurs conçoivent et mettent en œuvre et maintiennent un programme de formation à l'intention des travailleurs de sorte qu'ils puissent utiliser en toute sécurité des produits chimiques dangereux.

L'enseignement d'exigences en matière d'étiquettes et de fiches signalétiques (FS), l'information sur la façon dont un produit peut avoir des effets sur la santé ou la sécurité des travailleurs ainsi que la formation sur les procédures de travail sécuritaires sont nécessaires. L'employeur a la responsabilité générale de fournir toute l'information possible sur les dangers, qu'il obtient de fournisseurs, ou dont il est ou devrait être au courant. Les employeurs s'acquittent en grande partie de cette obligation en offrant régulièrement des programmes d'éducation et de formation.

Les exigences particulières en matière d'éducation et de formation sur le SIMDUT sont régies par chacune des autorités législatives sur la santé et la sécurité au travail. Il y a lieu de communiquer avec Développement des ressources humaines, Canada - Direction Travail si les activités sont exercées sur un lieu de travail relevant du fédéral, ou avec l'organisme de réglementation relevant de l'autorité provinciale ou territoriale, pour déterminer la nature exacte de leurs exigences en ce qui concerne le SIMDUT. Cette ligne directrice est fournie à titre d'information générale seulement.

---

## Quel est l'objectif visé par un programme de formation sur le SIMDUT?

Bien que les détails particuliers concernant la matière à enseigner puissent varier d'un lieu de travail à un autre, les objectifs généraux de tout programme de formation demeurent les mêmes. L'objectif global consiste à fournir aux travailleurs des connaissances et de l'information qu'ils peuvent comprendre et mettre en application afin d'assurer leur sécurité et leur santé à chaque jour.

Par exemple, il ne suffit pas qu'un travailleur sache qu'une fiche signalétique (FS) recommande un type particulier d'appareil respiratoire pour se protéger contre un produit donné. Il doit savoir où il peut se le procurer, les endroits de l'établissement où son utilisation est obligatoire, la manière de le tester afin de déterminer s'il est adapté au travail à exécuter, et au besoin, la façon de l'entretenir et de l'entreposer. Un programme satisfaisant fournit au travailleur les compétences qui lui permettront d'utiliser des procédures sécuritaires avec un produit contrôlé donné et de comprendre les raisons pour lesquelles de telles procédures sont nécessaires.

---

## Sur quoi porte généralement un programme de formation sur le SIMDUT?

Le programme de formation comprend généralement deux volets :

1. Un volet éducation sur les étiquettes, les FS et les autres moyens d'identification. Cette section porte tant sur le contenu de l'étiquette et de la FS que sur leur raison d'être, leur signification (pour quelle raison un produit est appelé corrosif, par exemple), leur emplacement et leurs modes d'identification, comme la couleur, les chiffres et les abréviations.
2. Un volet formation sur les procédures de travail comme l'entreposage, la manutention, l'utilisation, l'élimination et les procédures d'urgence, ainsi que les mesures à prendre en situations inhabituelles comme l'exposition à des émissions fugitives.

---

## Les personnes qui travaillent dans un même établissement reçoivent-elles toutes la même formation?

Les programmes de formation ne portent pas uniquement sur l'information donnée sur les étiquettes et les FS mais également sur les conditions présentes sur le lieu de travail comme l'exposition probable au produit et les mesures correctives à prendre. Le niveau de formation dépendra de la nature du travail exécuté.

Par exemple, le personnel d'entretien aura besoin d'être renseigné sur la façon d'utiliser des produits chimiques, sur les divers processus et sur bien d'autres choses encore. Les employés de bureau qui travaillent dans le même établissement n'auront probablement besoin que d'une formation sur les procédures d'urgence.

---

## Quels sont les critères permettant d'évaluer si un programme est satisfaisant?

Un programme de formation aura atteint son objectif lorsque les travailleurs seront en mesure de répondre aux quatre questions générales suivantes :

1. **Où peut-on se procurer de l'information sur les dangers?** Les travailleurs devraient être en mesure de démontrer qu'ils savent comment se procurer l'information fournie par les étiquettes et les FS. Ils devraient connaître les étiquettes du fournisseur et celles de l'employeur ainsi que les autres moyens d'identification des produits. Ils devraient également être en mesure d'accéder aux FS (emplacement du classeur ou accès par un ordinateur) afin d'assurer leur propre sécurité et leur santé.
2. **Quels sont les dangers inhérents au produit contrôlé?** Les travailleurs devraient lire et comprendre le contenu de l'étiquette et de la FS et être au courant de tout effet nuisible que peut avoir la matière en question sur leur santé et leur sécurité.

3. **De quelle façon est-on protégé contre ces dangers?** Les travailleurs devraient comprendre les mesures de contrôle utilisées sur le lieu de travail. Ces mesures peuvent prendre la forme de mesures d'ordre technique, de pratiques administratives ou d'équipement de protection individuelle.
  4. **Que doit-on faire en cas d'urgence?** Les travailleurs devraient comprendre les procédures à suivre en cas de déversement, de rejet, d'incendie ou d'empoisonnement lié à un produit contrôlé. Cela comprend l'utilisation d'un équipement de protection individuelle qui peut être nécessaire en cas d'urgence.
- 

Fiche d'information confirmée à jour : 2008-06-17

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 1999-06-25

## **Avertissement**

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.